

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 07 juillet 2025

**DATE DE LA CONVOCATION**

27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 5

Total votants : 33

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE***Séance du 07 juillet 2025*

L'an deux mil vingt cinq

Et le 07 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER, Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :** Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr),  
Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :** Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

**Membres Titulaires absents ou excusés :** Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-058-2025****Objet : Modification de la répartition de l'enveloppe du PACT 2024 - Solde**

Vu la délibération n°041-104-2023 du 6 novembre 2023 ;

Vu la délibération n°041-047-2024 du 24 juin 2024 ;

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-présidente, rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Grand Chambord a signé un contrat régional de soutien aux manifestations, projet artistique et culturel de territoire (P.A.C.T).

Madame la Vice-présidente précise que dans le cadre du contrat régional, la Communauté de communes a sollicité pour 2024 une subvention à hauteur de 85 012 € sur le territoire de l'Entente intercommunautaire. En 2023, le Conseil communautaire avait fixé la répartition de cette subvention aux différents porteurs de projets culturels.

Cette répartition a été modifiée par le Conseil le 24 juin 2024 pour tenir compte du montant réel de subvention accordée par la Région Centre Val-de-Loire.

Il convient aujourd'hui de modifier une nouvelle fois cette répartition pour tenir compte des budgets réels des projets effectivement finalisés et verser le solde aux porteurs de projets.

La subvention accordée s'élève à 79 200 € à redistribuer de la manière suivante :

**Communauté de communes du Grand Chambord**

- 29 935 € au lieu de 31 090 € pour le Domaine national de Chambord ;
- 2 765 € au lieu de 3 985 € pour la Cie l'Intruse ;
- 1 400 € pour la Cie Toutes Directions ;
- 2 245 € pour l'association Val de Lire ;
- 4 409 € au lieu de 2 400 € pour l'EHPAD La Bonne Eure (cette augmentation importante correspondant au soutien d'un second projet réalisé par l'Ehpad en 2024, remplissant tous les critères du PACT, mais non-déposé initialement auprès de la Région Centre-Val de Loire) ;
- 3 000 € pour l'APE La Gabarre ;
- 3 650 € pour la commune de Mont-près-Chambord (concerts et médiathèque) ;
- 480 € pour la commune de Saint-Laurent-Nouan (médiathèque) ;
- 110 € pour la commune de Huisseau-sur-Cosson (médiathèque) ;
- 17 415 € au lieu de 16 223 € pour la Communauté de communes du Grand Chambord ;

**Communauté de communes Beauce Val de Loire**

- 8 500 € pour le Festival la Clé des portes ;
- 420 € pour la médiathèque de Mer ;
- 1 114 € pour la Cie Jean et Faustin ;
- 1 900 € pour l'association les Arts au Tilleul ;
- 800 € pour la commune de Mer
- 1 057 € au lieu de 1 100 € pour la Communauté de communes Beauce-Val de Loire.

Madame la Vice-présidente demande au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer des avenants aux conventions liant la Communauté de communes et les différents porteurs de projets des sommes comme modifiées ci-dessus ;
- Modifier l'annexe du budget prévisionnel relative aux subventions versées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer des avenants aux conventions liant la Communauté de communes et les différents porteurs de projets des sommes comme modifiées ci-dessus ;
- **MODIFIE** l'annexe du budget prévisionnel relative aux subventions versées.

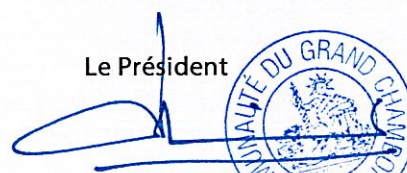
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

  
Danièle DEBOUT

Le Président

  
Gilles CLEMENT

